

En cas de décès garde de l'enfant

Par dupont martine, le 12/09/2011 à 11:04

ma copine est enceinte, elle va aller accoucher loin pour que je ne puisse pas avoir des droits sur son enfant; alors comment je peux reconnaitre l'enfant? merci de me répondre martin dupont

Par Domil, le 12/09/2011 à 14:08

Vous allez dans n'importe quelle mairie, faire la reconnaissance prénatale. Si alors que la date de l'accouchement est bien passée, vous ignorez le lieu de l'accouchement, le prénom de l'enfant etc., vous pouvez faire une demander au Procureur de la République pour qu'il recherche l'acte de naissance de l'enfant. Une fois que vous aurez la mairie qui le détient, vous faites transcrire votre reconnaissance.